Logo CFDT

8 mars - Journée internationale des droits des femmes

Face à la crise, réaffirmer l’exigence d’égalité et la défense des droits des femmes, agir pour l’égalité professionnelle

La crise sanitaire, économique et sociale qui frappe nos sociétés, amplifie des fragilités préexistantes et creuse les inégalités entre les femmes et les hommes : augmentation de la précarité, pertes d’emplois, retrait du marché du travail, difficultés d’accès aux soins notamment gynécologiques, charge mentale accrue avec les confinements, signalements de violences conjugales en hausse...

Pour mieux comprendre l’impact de la crise Covid sur les femmes, la CFDT organise le 16 mars, à 17h, une web-conférence retransmise sur son site cfdt.fr.

Face à cette crise, l’exigence de plus d’égalité et la nécessité de défendre les droits des femmes s’imposent plus encore.

Et en matière d’égalité professionnelle et salariale, les femmes s’impatientent !

Les Comités de Directions et comités exécutifs comptent moins de 20 % de femmes. De manière générale, plus on monte dans la hiérarchie des postes, moins nombreuses sont les femmes. **La CFDT revendique l’instauration de quotas pour lutter contre ce « plafond de verre » et permettre aux femmes d’accéder aux plus hauts postes à responsabilités et aux instances dirigeantes dans les entreprises et les administrations, comme cela a été fait avec succès pour les conseils d’administration.**

Mais favoriser des carrières individuelles ascendantes ne suffit pas. Plus de la moitié des emplois occupés par des femmes sont concentrés dans quelques filières professionnelles sous valorisées et mal reconnues. **La CFDT, avec ses partenaires du Pacte du pouvoir de Vivre, revendique l’ouverture obligatoire de négociation afin de « réévaluer les classifications pour revaloriser les métiers majoritairement féminins ».** Dans ces métiers, du secteur privé et des fonctions publiques, dont l’utilité sociale a été mise en lumière par la crise, les qualifications, les compétences professionnelles et les pénibilités doivent être reconnues et rémunérées.

L’index de l’égalité professionnelle enfin mérite d’être évalué et corrigé pour mieux lutter notamment contre le phénomène du « plancher collant » en rendant visible la part des femmes parmi les plus basses rémunérations. La CFDT souhaite que cet index, même

imparfait, soit un outil de dialogue social dans l'entreprise et appelle ses militants à exiger la plus grande transparence sur la construction des résultats affichés.

Agir pour l'égalité professionnelle c'est aussi lutter contre la précarité qui touche particulièrement les femmes. Elles représentent 70 % des travailleurs pauvres, occupent 62 % des emplois dits « non qualifiés » et 82 % des postes à temps partiel. Elles seront donc les premières victimes de la réforme injuste de l'assurance chômage que la CFDT combat depuis de longs mois.

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un slogan, c'est une exigence démocratique. La crise Covid ne doit pas se traduire par un recul des droits et de la situation économique des femmes. Au contraire, les politiques de relance économique doivent intégrer cette dimension de genre et concourir à réduire les inégalités persistantes.

La CFDT organise à l'occasion du 8 mars 2021 de nombreux évènements, dans les entreprises, les administrations et les territoires. Mais c'est toute l'année que nous portons cette exigence d'égalité entre les femmes et les hommes.

DÉCLARATION DE **BÉATRICE LESTIC**, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

2 traits pour l'égalité
Documents
Face à la crise, réaffirmer l'exigence d'égalité et la défense des droits des femmes, agir pour l'égalité professionnelle
Liens utiles
LUNDI 8 MARS - Journée internationale des droits des femmes